



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 28 NOVEMBRE 2016 A 19H00
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

16-190

OBJET : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public

| | |
|---------------------|-----------|
| Membres en exercice | 90 |
| Présents titulaires | 71 |
| | |
| Représentés | 13 |
| Absents | 6 |

| | |
|--------------------|-----------|
| Votants | 84 |
| Abstention | 0 |
| Suffrages exprimés | 84 |
| Pour | 84 |
| Contre | 0 |

Présents :

Dominique ADENOT, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON-ZONON, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Patrick BEAUDOUIN représenté par Florence CROCHETON, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Agnès CARPENTIER représentée par Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT représentée par Pierre Michel DELECROIX, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Laurent LAFON, Henri PETTENI représenté par Philippe CIPRIANO, Régis PIO représenté par Sylvie CHARDIN, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Pascale TRIMBACH représentée par Marc MEDINA,

Absents :

Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Patrick LE GUILLOU, Yoann RISPAL, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161128-D16-190-DE
Date de télétransmission : 07/12/2016
Date de réception préfecture : 07/12/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié, relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

VU l'avis favorable du bureau de territoire du 21 novembre 2016,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 24 novembre 2016,

CONSIDERANT qu'outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor public peuvent aussi fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales et à leurs groupements,

CONSIDERANT que cette aide prend la forme de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, nécessaires à la bonne gestion budgétaire et financière mise en œuvre par l'Etablissement Public ParisEstMarne&Bois,

CONSIDERANT qu'il convient, en contrepartie, de verser au comptable public concerné une indemnité de conseil, calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires réelles des trois derniers exercices clos, sur la base des dispositions réglementaires susvisées,

DELIBERE,

AUTORISE le Président à verser une indemnité de conseil d'un montant de 3 744,52 euros à Madame Marie-Christine VILAINE, comptable du Trésor Public, pour l'année 2016.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161128-D16-190-DE
Date de télétransmission : 07/12/2016
Date de réception préfecture : 07/12/2016